LE REFERENT DEONTOLOGUE

ELUS LOCAUX

CDG 14
2 impasse Initialis
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
02.31.15.50.20 | cdg14@cdg14.fr

LE CDG ET L'UAMC VOUS ACCOMPAGNENT

L'Union Amicale des maires du Calvados et le CDG 14,
en leur qualité de tiers de confiance,
se sont associés afin de vous proposer une liste commune de référents déontologues à votre disposition et ont défini avec ces derniers les modalités de leur intervention.

Pour consulter un référent déontologue :

- Adopter une délibération afin de désigner les référents déontologues du CDG 14 et de l'UAMC (projet de délibération téléchargeable depuis notre site internet --> Documentation --> Lettre D).

- Saisine simple et directe d'un référent de la liste par tout élu local de la collectivité (via le formulaire disponible sur le site internet du CDG 14) afin d'obtenir tout conseil utile au respect de la charte de l'élu local.

  A noter : la saisine par un élu ne peut se faire que sur des questions le concernant personnellement.

- Indemnisation directe du référent par la collectivité sur la base des plafonds fixés par arrêté ministériel, soit 80€/dossier.

Les points forts :

- Une saisine directe de référents déontologues experts et indépendants
- Des modalités d'intervention convenues avec les référents déontologues
- Un conseil personnalisé, impartial et confidentiel

Service juridique
02.31.15.50.20
service-juridique@cdg14.fr

cdg Centre de Gestion 14 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

//

UAMC Union Amicale des Maires du Calvados